

| | C.P.G.E. MPSI - MP |
|---|----------------------------------|
| Contribution Familiale annuelle/an | 1 400,00 € |
| COÛT DE LA SCOLARISATION/an | 1 400,00 € |
| | PRELEVEMENT SUR 9 MOIS |
| Versement arrhes 100 € débités en septembre 2016 | 144,44 € |
| | TOUT MOIS COMMENCE EST DÛ |

RESTAURATION :

| | |
|----------------------|--|
| Prix du repas | 3.56 € Menu Eco et 4.52 € Menu Plaisir |
|----------------------|--|

Le paiement de la restauration s'effectue par carte bancaire (sur notre site internet www.lasalle63.fr), ou par chèque à l'ordre de l'Ensemble scolaire LA SALLE Clermont-Fd (à l'Accueil de l'Etablissement).

ASSURANCES SCOLAIRES :

- * **Individuelle accident** : L'établissement souscrit un contrat pour tous les étudiants, à la FEC, à compter du 1/09/2016 pour l'année scolaire entière.
- * Responsabilité civile : Fournir OBLIGATOIREMENT en septembre une attestation d'assurance à réclamer auprès de votre assureur.

COTISATION ASSOCIATION PARENTS D'ELEVES (APEL) (pour info montant 2015-2016) :

Si vous ne souhaitez pas adhérer, merci de nous en informer obligatoirement avant le 16 septembre 2016 à l'adresse ci-après : cotisationapel@lasalle63.fr

23,00 €
1 fois par an et par famille

PERIODES DE STAGES (si concerné)

Aucune réduction du coût de la scolarisation ni de l'internat. Ces périodes ont déjà été prises en compte dans le calcul des coûts.

FACTURATION

1 facture annuelle sera en ligne sur l'ENT fin septembre 2016.

Les régularisations éventuelles seront effectuées en cours d'année.

Certains frais supplémentaires pourront être demandés en cours d'année scolaire pour des activités spécifiques (sorties, voyages, etc).

MODALITES DE REGLEMENT DE LA SCOLARISATION

- Mensuellement par prélèvement automatique (1/9ème de la somme totale)* du 10/10/2016 au 10/06/2017

Montant prélevé spécifié dans le tableau des tarifs ci-dessus.

Attention ! Les prélèvements mensuels sont OBLIGATOIRES pour les étudiants internes

* Pour les familles déjà sous prélèvement en 2015/2016, le mandat sera reconduit à compter du 10/10/2016

- En une seule fois par chèque à réception de la NOTE ANNUELLE en octobre 2016 à l'ordre de l'Ensemble Scolaire LA SALLE Clermont-Fd.

- En une seule fois en espèces à réception de la NOTE ANNUELLE en octobre 2016 (voir horaires du service comptabilité).

- Avec la  : consulter le service Comptabilité.

COTISATION SECURITE SOCIALE ETUDIANTE

Cotisation obligatoire (215€ : tarif indicatif 2015/2016) pour la prise en charge des soins médicaux et l'hospitalisation auprès d'une mutuelle agréée (LMDE ou SMERRA).

Un imprimé (CERFA) devra être complété et rapporté le jour de la rentrée 2016 au secrétariat pédagogique de l'enseignement supérieur.

La cotisation sera reversée intégralement par notre service comptabilité à l'URSSAF.